

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ET DU VIGNOBLE NEUCHÂTELOIS. Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI.

La maison HAASENSTEIN & VOGLER à Bâle, Francfort s. M., Hambourg, Vienne, Leipsic et Berlin, est seule autorisée à recevoir pour nous les annonces de la Suisse allemande et de l'étranger.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour Suisse (pour l'étranger, le port en sus) pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6.— expéd. franco par la poste 7.—
Pour 6 mois, la feuille prise au bureau 3.50 par la poste, franco 4.—
Pour 3 mois, 2.25
On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du Temple-neuf, n° 3, à Neuchâtel, et dans tous les bureaux de poste

PRIX DES ANNONCES :
Pour moins de 7 lig., 75 c. Pour 8 lignes et plus, 10 c. la ligne, ou son espace. 5 c. la répétition. — Pour s'adresser au bureau, 50 c. Prix des annonces de l'étranger, (non cant.) 15 c. Les annonces se paient comptant ou par remb^t. Les annonces pour le n° du mercredi sont reçues jusqu'au mardi à midi, celles pour le samedi, jusqu'au vendredi à midi.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES. — JANVIER 1869.

OBSERVATOIRE DE NEUCHÂTEL.										CHAUMONT.										
Jours du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrad.			Baromèt. en milli.	Eau tombée.	VENT DOMINANT.		ETAT du ciel.	REMARQUES.	LIMNIMÈTRE en mètres.	Jours du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrad.			Baromèt. en milli.	Eau tombée.	VENT DOMINANT.		ETAT du ciel.	REMARQUES.
	Moyenne du jour.	Minim.	Maxim.			Moyenne du jour.	Direction.					Force.	Moyenne du jour.	Minim.			À 1 heure.	Moyenne du jour.		
6	5,7	2,3	6,3	729,16	3,1	S.-O.	Faible	Couvert		1,815	6	2,7	1,3	3,1	672,3	2,2	S.-O.	Moyen	Couvert	Pl. int. m. Neige percée s.
7	6,6	4,1	8,3	729,70	3,4	S.-O.	Faible	Couvert		1,810	7	3,5	1,5	3,7	673,0	—	O.	id.	id.	Terrain à moitié découvert
8	6,7	5,1	8,2	729,67	2,6	O. N.-E.	Calme	id.	Vent tournant le m. d'O par N.-O. au N.-E.	1,803	8	1,9	-1,5	2,7	672,9	9,6	N.	id.	id.	Quelques taches de neige

Publications municipales.

Les personnes possédant des chiens dans la circonscription municipale, devront acquitter la taxe réglementaire de fr. 10 par chien pendant le mois de janvier courant. Cette taxe sera perçue au poste municipal, où les chiens doivent être amenés pour l'inscription.
Neuchâtel, 2 janvier 1869.

DIRECTION DE POLICE.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE du 7 janvier.

NOMINATIONS.

2. Dans sa séance du 29 décembre 1868, le Conseil d'Etat a nommé le citoyen Jules Thorens, au poste de concierge des prisons de Boudry, en remplacement du citoyen Emile Béguin-Jaquet.

5. Dans sa séance du 31 décembre 1868, le dit Conseil a nommé les citoyens Roulet, Albert-Louis, à Neuchâtel, et Pettavel, Auguste, aux Ponts, aux fonctions de médecins-adjoints de bataillon, avec le grade de 1er sous-lieutenant.

FAILLITES ET LIQUIDATIONS SOMMAIRES.

4. Ensuite de dépôt de bilan en mains du juge de paix, le tribunal civil du Locle a, par son jugement du 18 décembre 1868, prononcé la faillite du citoyen Eugène Jacot-Guillarmod père, horloger, domicilié aux Ponts. En conséquence tous créanciers et intéressés, sont sommés: 1° de faire inscrire au greffe de paix des Ponts, du 8 janvier au 6 février 1869, à 5 heures du soir, leurs créances et prétentions, appuyées de pièces justificatives; 2° de se rencontrer à l'hôtel de commune des Ponts, le mardi 9 février 1869, à 9 heures du matin, pour assister à la liquidation.

AVIS DE COMMERCE.

5. D'un acte sous seing privé, en date du 20 décembre 1868, il appert que la société qui existait à Fleurier, sous la raison sociale Jequier et Reymond, entre les citoyens Ulysse Jequier et Justin Reymond, est dissoute d'un commun accord, à partir du 31 décembre 1868.

Le citoyen Ulysse Jequier reste chargé de la liquidation de l'ancienne maison, avec les pouvoirs les plus étendus.

6. A la date du 4 janvier 1869, la maison de commerce établie au Locle, sous la raison sociale Montandon frères, a fait dépôt au greffe du tribunal du district du Locle, de plaques sur lesquelles sont poinçonnées ou gravées les marques de fabrique que la dite maison applique ou fait graver sur les mouvements, cuvettes et fonds de boîtes de toutes les montres qui sortent de sa fabrication. La maison déposante fait savoir qu'elle a adopté 5 marques distinctes, pour les produits de sa fabrication, selon la qualité de ces produits; ce sont: Ch.-A. Montandon, Montandon frères, et p. L. Favre-Sandoz. Elle se prévautra donc de la loi sur les contrefaçons, contre toutes personnes qui, soit en fabrique soit à l'étranger, se permettraient d'imiter ou de contrefaire ces marques qui sont la propriété de la déposante.

IMMEUBLES A VENDRE.

7. Par suite du décès de son fils, Ch.-François Breithaupt-Pelet, M. Charles Breithaupt-Frésard, ancien marchand boucher, exposera en vente à l'enchère, le jeudi 4 février 1869, à 3 heures du soir, en l'étude de Ch. Colomb, notaire à Neuchâtel, les deux immeubles suivants, situés en la ville de Neuchâtel, savoir:

1° Une maison à la rue du Seyon, ayant rez-de-chaussée à l'usage d'étal et débit de boucherie et deux étages à l'usage d'habitation, limitée de joran par l'hoirie Bouvier-Kistler et d'uberre par le capitaine Breguet.

2° Une maison située à la rue du Bassin, à l'usage d'écurie, fenil et habitation, limitée au nord par M. Lugrin, et au sud par M. Guinand, boulanger.

Ces immeubles sont placés de manière à pouvoir être utilisés très-avantageusement. Le premier comporte un établissement de boucherie exploité jusqu'ici par la famille Breithaupt et pourvu d'une ancienne et bonne clientèle. Il peut au besoin convenir à tout autre genre d'industrie ou de commerce, en raison de sa situation au centre de la ville et dans le quartier le plus fréquenté. L'entrée en jouissance est fixée au 24 juin 1869, mais pourra avoir lieu à une époque plus rapprochée si le ou les acquéreurs le désirent.

Conditions de paiement favorables.

A VENDRE

8. A un prix très-réduit, une forge bien achalandée et dans une exposition des plus avantageuses; des facilités seront accordées pour le paiement. S'adr. à Jacob Schmid, à Valangin.

IMMEUBLES A VENDRE à Peseux.

Le lundi 25 janvier 1869, dès 6 heures du soir, dans l'hôtel des XIII Cantons à Peseux, l'hoirie Bouvier-Py exposera en vente à la minute les immeubles ci-après:

a) **Rière Rochefort, soit au Cernil de la fontaine sur Plamboz.**

1° Un pré d'environ deux faulx, avec 1/2 demi d'une maison, joûtant de bise Philippe Jaquet, de vent et d'uberre veuve de Pierre-Henri Renaud.

2° Un pré d'environ 17 faulx avec une maison sus-assise, joûte de vent les hoirs Huguenin, de joran Vivaldi DuBois et veuve Soumis, de bise et d'uberre Pierre-Henri Renaud.

3° Un pré d'environ 6 faulx, joûte de vent Vivaldi DuBois, de bise les hoirs Huguenin, de joran Vivaldi DuBois et d'uberre Henri Colin.

4° Un pré d'environ 5 faulx, joûte de vent Pierre-Henri Renaud, de bise le citoyen Frasse, de joran veuve Soumis et d'uberre le n° 6.

5° Un pré d'environ 1 faux, joûte de vent le citoyen Frasse, de bise un pâturage et le n° 6, de joran veuve Soumis et d'uberre le n° 6.

6° Un pré d'environ 14 faulx, joûte de vent P.-H. Renaud, de bise Henri Béguin, de joran le n° 5 et le citoyen Frasse, et d'uberre Louis-Philippe de Pierre, Henri Béguin et veuve Jaquet.

b) Rière Peseux.

7° En vent du village, à la fin de Peseux, un champ d'environ demi pose, joûte de vent Henri Paris, de bise veuve Roulet-Bonhôte, de joran la route de France et d'uberre l'hoirie Benoît Bonhôte.

8° A la fin de Peseux, au bas, un champ d'environ 2 poses, joûte de vent le chemin public, de bise et joran une issue, et d'uberre Henri Preud'homme.

9° Derrière les vergers à la fin de Peseux, un champ d'environ 2/3 pose, joûte de vent l'hoirie Roulet-Dony, de bise Louis Py, Louis-Constant Lambelet et autres, de joran Jean-Louis Roulet et d'uberre le chemin.

10° Aux prises du haut, un champ d'environ 3/4 émines, joûte de vent Frédéric de Rougemont, de bise Mad. Wattel, de joran la commune de Peseux, Joseph Bloesch et autres et d'uberre Ch. Bonhôte et autres.

11° Aux Guches, une vigne d'environ 2 1/2 ouvriers, joûte de vent l'hoirie Bouvier, de bise Ch. Widmann et Mad. Steiner, de joran Paul Roulet et d'uberre la route cantonale, Clovis Roulet et autres.

12° Aux Guches, la grande, une vigne d'environ 5 ouvriers, joûte de vent Philippe Roulet, de bise le même, l'hoirie Bouvier et Henriette Roulet-Py, de joran le sentier des Guches et d'uberre la route cantonale.

13° A Sompoirier la grande, une vigne d'environ 3 ouvriers, joûte de vent et joran un sentier public, de bise Alexandre Gauthy et d'uberre le citoyen de Merveilleux.

14° A Sompoirier la petite, une vigne d'environ 1 1/3 ouvrier, joûte de vent Jean-Louis Roulet, de bise Clovis Roulet, de joran et d'uberre Edouard Roulet.

15° A Sompoirier dite Roulet, une vigne d'environ 1 ouvrier, joûte de vent et joran Louis Bertrand, de bise Edouard-Henri Droz, et d'uberre James Bonhôte.

16° A Cortenaux, une vigne d'environ deux ouvriers, joûte de vent Alexandre Gauthy, de bise Henri Preud'homme, de joran la forêt, et d'uberre le sentier.

17° A Cortenaux, une vigne d'environ 1 ouvrier, joûte de vent Joseph Bloesch, de bise veuve Berruex, de joran et d'uberre des chemins.

18° Aux Prises du Bas, une vigne d'environ 4 ouvriers, joûte de vent l'hoirie Bonhôte et Edouard Roulet, de bise Clovis Roulet et Paul Enderle, de joran Philippe Menetrey, et d'uberre le chemin.

19° Aux Combes, une vigne d'environ 4 ouvriers, joûte de vent Henri Widmann, de bise le même et veuve Bon, de joran le chemin public et d'uberre Louis Roulet.

20° Aux Combes, une vigne d'environ 1 1/2 ouvrier, joûte de vent et uberre Edouard Gilles, de bise Frédéric de Rougemont et de joran le chemin.

21° Aux Rues, une vigne d'environ 2 1/4 ouvriers, joûte de vent Albert Bonhôte, de bise le chemin, de joran dames Paris-Roulet et Wattel, et d'uberre James Paris et Mad. Wattel.

c) Rière Corcelles.

22° A Bouillerin, un champ d'environ 1/5 de pose, traversé par le sentier du Ministre, joûte de vent et joran Jean-Jaques L'Eplattenier, de bise l'hoirie Bulard et d'uberre Henri Paris.

23° Aux Clous, une vigne d'environ 4 ou-

vriers, joûte de vent Henri Preud'homme, de bise Paul Roulet, de joran veuve de Benoît Py et Mlle Chable et d'uberre le sentier public.

d) Rière Auvernier.

24° Au Montilier, une vigne en rouge d'environ 2 1/2 ouvriers, joûte de vent Mad. Chable, de bise le chemin, de joran le citoyen Mortier et d'uberre le chemin de fer.

25° Aux Ravines, une vigne d'environ 2 5/8 ouvriers, joûte de vent et de joran Paul L'Eplattenier, de bise le sentier et d'uberre le chemin de fer.

e) Rière Neuchâtel.

26° Au Gibet, un champ d'environ 2 1/2 poses, joûte de vent l'hoirie de Victor Bonhôte, de bise le chemin, de joran Philippe et le citoyen Kohler, et d'uberre Henri Preud'homme.

27° Au Gibet, un champ d'environ une pose, joûte de vent les Deures, de bise le chemin, de joran Ch. Bonhôte et d'uberre la commune de Peseux.

28° Aux Carrels, un champ d'environ 3/4 pose, traversé par un sentier, limité en vent par Charles Knab, en bise par Henri Paris et les hoirs de Victor Bonhôte, en joran Clovis Roulet et en uberre le chemin.

29° A Draize, une vigne d'environ 3 ouvriers, joûte de vent Jean Steiner, de bise Mad. Steiner, de joran la forêt, et d'uberre le sentier.

30° Aux Deures, une vigne d'environ 2 1/2 ouvriers, joûte de vent le chemin et des autres côtés Ch. Borel-Huguenin.

f) Rière Boudevilliers.

31° Un pré d'environ 3 poses, joûte de vent le citoyen Magnin, de bise Gustave Guyot, et d'uberre veuve Darbre.

S'adr. pour voir les immeubles à M. Emile Bouvier, à Peseux.

10. Ensuite d'un jugement d'expropriation prononcé par le tribunal civil du district de Neuchâtel, le 18 décembre 1868, il sera procédé à la vente par voie d'enchères publiques et juridiques, à l'audience de la justice de paix du Landeron, mercredi 20 janvier 1869, dès les 9 heures du matin, à l'hôtel-de-ville dudit lieu, de l'immeuble ci-après, appartenant au citoyen Henri Nickles, vigneron, demeurant au Landeron, savoir:

Une vigne contenant environ 178 perches, 89 pieds, située dans le vignoble du Landeron, lieu dit aux Maladières, limitée en vent par Charles Thomas, au midi par Charles Bourquin, au nord par les enfants de Nicolas Frochoux, en bise par Charles-Louis Ruedin.

Donné pour être inséré trois fois dans la Feuille d'avis de Neuchâtel.

Landeron, le 22 décembre 1868.

Le greffier de paix,
C.-A. BONJOUR, notaire

Maison à vendre à Corcelles.

L'hoirie Matthieu offre à vendre de gré à gré la propriété qu'elle possède dans le village de Corcelles et qui comprend:

1° Une grande maison, renfermant trois logements, caves, dont une à voûte forte, vaste emplacement de pressoirs, et dépendances consistant en places de dégagement, grange, jardin attenant à la maison, et puits intarissable. Cet immeuble joûte de bise la rue

publiques de joran M. Daniel Colin, de vent M. Jean-Jaques L'Eplattenier, et d'uberre la rue publique et M. Victor Clerc.

2° Un petit jardin, d'environ un quart d'ouvrier, situé derrière la maison de cure

Les amateurs sont priés de s'adresser pour voir les immeubles à M. Emmanuel Cornu, à Corcelles, et pour traiter à M. A. Roulet, notaire à Peseux.

12. Le syndic à la masse de la succession acceptée sous bénéfice d'inventaire, de Henri-Rénoald Jacot, fera vendre aux enchères publiques, dans le domicile qu'habitait le défunt, à Montmollin, le samedi 23 janvier 1869, dès 1 heure de l'après-midi, les objets mobiliers ci-après, savoir: un lit complet, six chaises, trois bancs, deux tables, deux garde-robes, un bureau, une horloge, une arche, un fourneau en fer, deux marmites, un établi avec accessoires, pour menuisiers; divers outils aratoires, 6 à 7 quintaux de regain, de la paille, quelques émines de graine et des pommes de terre.

Le soir du même jour, 23 janvier, dès les 6 heures, dans la pinte Berner, à Montmollin, le dit syndic vendra par voie de minute, les immeubles que possédait Henri-Rénoald Jacot, savoir:

1° Une maison rurale en bon état, favorablement située à Montmollin, ayant un étage sur rez-de-chaussée, comportant trois logements, avec grange, écurie, remise et toute aisance et dépendance, avec demi-pose environ de terrain attenant en nature de verger et jardin.

2° Un jardin, dit chenevier, contenant 6 pieds environ; il joûte de vent Jean-Henri Jacot; de bise et uberre Constant Gretillat, et de joran Christian Stubi.

3° Un champ, dit champ du Fief, contenant environ 6 émines, plus un jardin aux Cheneviers, contenant environ 4 pieds; le tout joûte de vent et de bise Christian Stubi, de joran D.-A. Jacot, et d'uberre Constant Gretillat.

4° Un champ situé à Combe-Sainan, contenant environ demi-pose; il joûte de vent un chemin public, de bise D.-H. Renaud, de joran D.-Aug. Jacot, et d'uberre la route tendant à Colfrane.

5° Un champ appelé le champ du Four, contenant environ deux et demi poses; il joûte de vent la veuve de Henri Jacot, de bise D.-Aug. Jacot, de joran la forêt de Montmollin, et d'uberre la masse venderesse.

6° Un champ situé à la Grassière, contenant dix émines environ; il joûte de vent l'hoirie de Edouard Lerch; de bise Jean-Henri Jacot; de joran Jules-Henri Jeanmonod, et d'uberre Constant Gretillat.

7° Un champ, appelé le champ du Rafour, contenant environ 9 émines; il joûte de vent la veuve de Henri Jacot, de bise et uberre le chemin de fer, et de joran la masse venderesse.

8° Un pré situé aux Prés-devant,

rière Montmollin, contenant environ quatre poses.

9° Une vigne située rière Colombier, lieu dit à Ceylard, contenant environ 4 et demi ouvriers; elle joûte de vent la commune de Colombier, de bise Jean Lozeron; de joran un sentier, et d'uberre l'hoirie de Jean-Nicolas Burnier.

10° Une vigne, au Villaret, rière Colombier, contenant 1 1/4 ouvrier; elle joûte de vent le citoyen DuPasquier; de bise Alphonse Baillot; de joran le citoyen Dothaux fils, et d'uberre Mlle DuPasquier.

Pour visiter ces immeubles, s'adresser aux frères Jean-Jaques et Edouard Jacot, à Montmollin et pour les conditions de la vente au notaire Aug. Jacot, à Boudry.

A VENDRE.

13. L'hoirie de Louis Matthieu est disposée à vendre sa pharmacie, établie depuis de longues années à la Croix-du-Marché, à Neuchâtel, et pour en faciliter la vente, elle louerait à l'acheteur les locaux que la pharmacie occupe, ainsi qu'un appartement dans la maison. Cet établissement est très-connu, et il est complètement pourvu des engins et de la droguerie nécessaires.

DÉPÔT DE THÉ

Chez Mlle Grandpierre, maison du Cercle national au 2° étage, excellents thés, entre autres du Péko, pointes blanches, à fr. 5, la livre; poussière de thé à fr. 2»50. Détaillés à volonté par paquets de 1/2 et de 1/4 de livre.

15. A vendre, de gré à gré, mardi 12 courant, au troisième étage, rue du Château, 2, divers objets mobiliers et de la batterie de cuisine.

Magasin Quinche

Pruneaux de Turquie.

Gruyère. En dépôt chez Jean Hall, rue de l'Ancien Hôtel-de-Ville, une partie de fromage de Gruyère, bonne qualité, pièces du poids de 45 à 50 livres, au prix de 60 centimes la livre par pièce.

Beurre frais. Le citoyen Louis von Allmenn, fruitier à Dombresson informe le public et sa clientèle en particulier, qu'il a son magasin situé au Carré à Neuchâtel, constamment pourvu de bon beurre frais, provenant de sa fabrication journalière à la fruiterie de Dombresson.

M. PERRIN, Ecluse, n° 3, maison Metzner, se recommande au public, étant chargée de vendre une belle partie de fromage, pruneaux, beurre fondu, saindoux, savons et chandelles. Toutes ces marchandises à un prix modérés, en gros et en détail.

D'occasion, un billard en bon état, avec ses accessoires, à un prix favorable. S'adr. à Ch. Sautier, serrurier, à Colombier.

elle se pencha vers mon père, et lui jetant ses mains pâles autour du cou:

« Pardonne-moi si je pars la première, » dit-elle.

Je me sauvai de la chambre en courant.

Le surlendemain, nous étions réunis dans sa chambre. Je vivrais cent ans, qu'il me semblerait toujours que c'était hier. Le soleil entraît à flots par les vitres. Des insectes pareils à des pointes de feu dansaient dans la lumière. Un frisson de vent palpitait dans le feuillage, et faisait passer des ombres légères dans ces flots de clartés. Ma mère, immobile, les yeux tournés vers nous, respirait avec peine. Dans ce râle, un sourire flottait sur ses lèvres décolorées. Le matin dans le corridor j'avais surpris un prêtre. Tout à coup, elle jeta ses bras en l'air.

« Dieu bon ! » fit-elle.

Un instant je vis ses mains s'agiter dans le vide, puis elles retombèrent inertes sur les draps.

« A genoux ! c'est la mort, » dit mon père.

Il s'agenouilla au pied du lit, le dos courbé, les épaules secouées par des sanglots qu'il comprimait; j'étais prosternée à quelques pas de lui, anéantie. Les terreurs de la mort passaient au dedans de moi. Je ne sais combien de temps cela dura; il fallut m'emporter. Dans la soirée, je me glissai vers cette chambre qui était notre refuge, et d'où ne sortait aucun bruit. Une bougie y brûlait. Mon père était debout, devant l'alcôve. Dans la clarté pâle, je vis le visage blanc de ma mère sur l'oreiller blanc. Ses paupières étaient fermées. Jamais je n'avais vu ce

Librairie A.-G. BERTHOUD.

Les petites chroniques de la science, par S.-Henry Berthoud, fr. 3.
Emilie, ou la malade bénie de Dieu. Toulouse, 10 centimes.
L'égalité chrétienne Discours, par E. Péta-vel-Oliff, 25 cent.
L'Année scientifique et littéraire, par L. Figuier; 13^e année, 1868, fr. 3»50.

PAPETERIE DELACHAUZ

A NEUCHÂTEL

Reçu un nouvel envoi de **Calendriers à effeuiller.** Edition de Paris.

Idem, avec passages bibliques

Mementos éphémérides longs.

Edition suisse. — Edition de Paris

Un solde varié d'agendas, calendriers sur carton et almanachs

Grand dépôt de tourbes

AU CHANTIER ROULET,

A 16 francs la bauche.

FRANCO RENDU A DOMICILE.

S'adresser, pour les commandes, à Christ. FUHRER, rue de la Treille, 1.

Grande réduction de prix. EXTRAIT DE VIANDE DE LIEBIG DE LA COMPAGNIE LIEBIG, LONDRES.

Exiger sur chaque pot les signatures de Messieurs le baron J. von LIEBIG et Dr M. von PETTENKOFER.

Prix de détail pour toute la Suisse.

Pot de 1 livre anglaise à fr. 12»—

» 1/2 » » » 6»25

» 1/4 » » » 3»50

» 1/8 » » » 1»90

En vente chez les principaux marchands de comestibles, droguistes, épiciers et pharmaciens.

S'adresser pour le gros aux correspondants de la compagnie: M. Herman WEBER, Bâle; MM. WEBER et ALDINGER, Zurich et St-Gall.

POMPES A INCENDIE.

Médaille d'argent, Exposition de Colombier 1866 — Médaille de bronze, Exposition universelle 1867.

Depuis trois ans que la Société de l'Usine à Gaz construit des pompes à incendie, il en est sorti 60 de ses ateliers, qui toutes lui ont valu les certificats les plus flatteurs, tant sous le rapport de la bonne construction et de l'élegance, que de leur bon fonctionnement.

La ville de Berthoud, qui possède déjà deux pompes construites par l'Usine à Gaz, vient de lui en commander une troisième.

Adresser les demandes à la Société de l'Usine à Gaz et de l'atelier de construction de Neuchâtel.

26. D'occasion un joli cartel très-bien réglé, qui sonne les heures et les demies, le cabinet est en albâtre sculpté; il peut servir d'ornement de salon. S'adresser à M. Rossier, rue de l'Oratoire 5, Neuchâtel.

27. A vendre, une mécanique à faire les saucisses, un grand couteau et un tronc. S'adr. rue Fleury, 14, premier étage.

28. A vendre, plusieurs toises de sapin sec à fr 29 la toise, rendu à domicile.

Chez le même, plusieurs capots de beau miel à un prix raisonnable. S'adr. rue du Neubourg n° 23.

29. A vendre, 5 à 600 pieds de fumier. S'adresser à Vuithier frères, à Neuchâtel.

30. J'ai l'honneur d'annoncer que je viens de recevoir d'une fabrique zuricoise un

DÉPÔT DE DRAPS

imprimés en toutes les couleurs S'adr. pour voir les échantillons, au magasin Hottinger, rue du Seyon 18.

ATTENTION Chez D.-François Ducommun, à la Prise près Rochefort, fabrication de fourches et de rateaux, principalement pour cet hiver. Le même se charge aussi des raccommodages. L'ouvrier qu'il a chez lui, est un ancien et bon maître du Val-de-Ruz.

Librairie générale de J. Sandoz.

Une réforme urgente dans l'instruction primaire. Conférence par M. F. BUIS-SON, prof. à l'académie de Neuchâtel. Brochure in 8°, 60 c.

Die religiose Frage unserer Zeit. Einfache Erklärung für das reformirte Volk, von J.-P. Romang. Brochure in-8° fr. 1»20.

34. On offre à vendre du beau tuf pour garniture de jet-d'eau, un étai du poids de 60 livres et une table carrée en noyer massif. S'adr. à Beauregard n° 1.

F.-L. LAMBELET à Neuchâtel,

17, faubourg de l'Hôpital.

Blé noir, (Sarrasin), pour basse-cour.

Avoine d'Allemagne, première qualité.

A vendre, pour cause de cessation de commerce, toutes les marchandises d'un magasin de mercerie, lainerie, broderie, ganterie et nouveautés, de même qu'un grand choix de mouchoirs de poche toile et batiste. Toutes ces marchandises sont de bonne qualité, et seront vendues à un prix très-réduit, afin d'en activer la liquidation. On vendra aussi les meubles du magasin. S'adr. à Mmes Vuithier, à côté de la poste.

Le journal d'une héritière

PAR AMÉDÉE ACHARD.

XXIV

J'avais alors quatorze ans à peu près; la fortune, comme un voyageur capricieux qui retourne aux pays abandonnés, nous était revenue. Les amis ne manquaient pas à Valserre; on y revoyait les anciens, pêle-mêle avec les nouveaux. Jenny faisait à tous le même accueil, on pouvait croire que, pour elle, ils avaient fait une excursion, et qu'à présent ils étaient de retour. Un sentiment de rancune me laissait à peine la force d'être polie.

Un matin, ma mère s'alita. En peu de jours, son mal, qui semblait léger, empira. Au bout de la semaine, le médecin ne conservait plus aucun espoir; une fièvre maligne vainement combattue la poussait vers le tombeau. C'était au cœur de l'été. Dans cette grande maison si pleine de rires, un grand silence. On marchait sur la pointe du pied, on s'interrogeait du regard, on pleurait dans les coins; la consternation était partout. Mon père faisait mal à voir. Les domestiques n'avaient pas moins de chagrin que les amis. Les petites gens du voisinage arrivaient dès le matin pour avoir des nouvelles. Le soir, on se rassemblait dans la grande cuisine ou sur le pas de la porte. Ma mère fut admirable jusqu'à la dernière heure. Seule, elle avait du courage. Un soir,

sommeil terrible. Mes jambes eurent de la peine à me porter jusqu'à son lit. Je me penchai et l'embrassai. Le froid de ce baiser me pénétra jusqu'aux os. Je retins un cri et me relevai toute blanche. Mon père me prit par la main:

« Regarde-la, me dit-il, c'était une sainte. »

J'étouffais. Quelque chose d'elle cependant passa en moi, et retenait la main qui pressait la mienne:

« Voulez-vous que je reste ? » dis-je à mon père.

Il me fit signe de la tête qu'il y consentait, et je restai une partie de la nuit auprès de lui. Son désespoir muet n'était pas moins effrayant que l'immobilité de ma mère. Un vague sentiment du devoir dans ce qu'il a de plus austère me pénétra. Je sentais confusément que je devais m'efforcer de remplacer celle qui venait de nous quitter comme un moissonneur qui a fini sa tâche, et employer toutes mes forces à consoler l'être qui la pleurait. Le visage rempli de pleurs, je pris la main de mon père et la portai à mes lèvres. Il devina ce qui se passait en moi.

« Tu viens d'entrer dans la vie, me dit-il, traverse-la comme elle. »

XXV

Mon père n'était pas d'un caractère à s'appesantir dans la douleur. Son tempérament s'y refusait comme aussi l'expérience. Il savait que la vie a des exigences auxquelles dès l'abord, il faut se soumettre, si on ne veut rien perdre de son ressort et de sa fermeté. Il faisait à son chagrin noir une place

à part, comme on élève dans l'ombre un autel; le reste appartenait à la vie. Il considérait un peu le monde comme un vaste atelier ouvert à tous les bras et à toutes les intelligences, et les créatures passagères qui le peuplent comme des ouvriers dont la mort seule a le droit d'abrèger la tâche. Bientôt le mouvement de la maison reprit son allure. Il n'y avait qu'un grand deuil de plus au fond des âmes. Seulement, un matin mon père me faisant entrer dans sa chambre, me mit entre les mains un trousseau de clefs.

« Dès aujourd'hui, me dit-il, tu remplaceras celle que nous pleurons. »

— Moi ! m'écriai-je épouvantée.

— Toi; le devoir d'une femme est de gouverner la maison. Tu l'apprendras de bonne heure pour le savoir mieux. »

Avec mon père il ne fallait jamais discuter. J'emportai le trousseau de clefs; les domestiques et les fournisseurs n'avaient plus à faire qu'à moi. Tout le linge de la maison passa par mes mains, et comme mes études ne devaient pas souffrir de ces occupations nouvelles, je me levai une heure plus tôt et m'habituai surtout à faire un emploi judicieux de mon temps. Je m'étonnai plus tard de ce qu'on peut faire entrer dans une journée. La règle me devint facile et la discipline aisée; dans cette activité régulière il n'y avait pas de place pour la rêverie et ces paresseuses molles de l'esprit d'où sortent mille désirs confus, mille vagues aspirations qui mènent à la fatigue et à l'ennui; toutes les heures en appartenant au solide et à l'utile,

AVIS

Messieurs les architectes, entrepreneurs et propriétaires, sont informés que, dès ce jour, ils pourront se procurer des rails de rebut de telles longueurs qu'ils désireront jusqu'à 6 m. 40 cm. de longueur maximum (21²/₃ pieds), au prix de fr. 350 le mètre courant, chaque coupe, s'il y a lieu, se payant à part, à raison de 1 franc.

S'adresser au bureau de la Voie, gare de Neuchâtel.

ATTENTION!

Le reste de la provision des cigares **Tra-bucillos** d'une fabrique de Hambourg se montant encore à environ 60,000 et devant être liquidé aussi promptement que possible, j'accorde encore 40% de rabais contre remboursement de mille pièces.

AUGUSTE MAYER,
Storchengasse, Zurich.

OUATE ANTI-RHUMATISMALE DU D^r LEVINGTON.

NOUVEAU PROCÉDÉ.

Remède infailible contre les douleurs rhumatismales, les maux de dents et les attaques de goutte. — Le petit paquet à 60 c. : le grand à fr. 1. — Seul dépôt chez MM. Barbey et C^e, à Neuchâtel.

Attention aux contrefaçons.

ULLMANN-WURMSER

rue de l'Hôpital 10,

Préviens le public qu'il lui reste encore du duvet valant fr. 6, à fr. 3040 la livre, flanelle de santé à fr. 250, l'aune valant 4 francs, toile pur fil pour chemises à fr. 125 l'aune, id., pour draps de lit à fr. 150, mouchoirs de poche blanc en fil très-fins à fr. 8 la douzaine. Un beau choix de chemises de flanelle, faux-cols et cravates en tous genres, belle draperie p^r confections p^r dames et messieurs, ainsi qu'un assortiment de corsets au rabais.

SEULE MÉDAILLE DÉCERNÉE AUX PECTORAUX à l'exposition universelle de Paris 1855.

MÉDAILLE de la CLASSE D'INDUSTRIE de Genève
MÉDAILLE à L'EXPOSITION FÉDÉRALE de Berne.



PÂTE PECTORALE
FINAZ

BONBON très-agréable, le plus efficace des Pectoraux contre la grippe, les rhumes, toux opiniâtres et les affections de poitrine. Prix : fr. 150 la boîte, 75 centimes la demi-boîte.

Dépôts dans toutes les pharmacies de la Suisse.

Maison centrale à Genève. Pour éviter les contrefaçons exiger le cachet **Burkel frères**, successeurs, et la signature de l'inventeur.

Reçu un nouvel envoi de **Champagne français**, boulangerie Grand'rue, n° 2.

43. A vendre, chez J.-F. Wurthner, sellier, rue du Coq-d'Inde 16, une calèche à 4 places, légère, à un et deux chevaux; un omnibus assez léger pour un cheval. D'occasion, un char de côté encore en bon état et un char à brecette sur ressorts, prix modérés. Il profite de l'occasion pour se recommander à l'honorable public.

Cette raison froide, qui chez mon père s'alliait à la gaieté, cachait un fonds inépuisable de tendresse et de bonté. Cette nièce qu'il avait recueillie dans la maison, cette Jenny que j'aimais comme une sœur, n'était pas appelée à jouir d'une fortune égale à la nôtre; mais vivant de la même vie, il voulait qu'elle eût les mêmes avantages. Il s'employait donc à lui constituer une dot qui ne laissât point de différence entre nous. Il en avait parlé à ma mère, dont le bon cœur avait adopté avec empressement cette combinaison. Le premier soin de M. Pujol fut donc de capitaliser le revenu de ce que Jenny possédait en propre, et d'ajouter à la somme ainsi constituée une part prélevée sur les économies de la maison. Il avait calculé que le tout ensemble ferait de Jenny, aux environs de sa majorité, une héritière non moins bien pourvue que moi.

(A suivre).

ACHILLE MORIGGI fondeur d'étain.

Préviens l'honorable public que son domicile, atelier et magasin est transféré au bas de la rue des Chavannes, n° 5, en face de la Grand'rue. Il saisit cette occasion pour recommander un beau choix d'articles en étain, jolies boules à eau bouillante et cruches à vis pour lits. Tous ces articles sont de très-jolis cadeaux de nouvel-an. Ouvrage fini et soigné, et prix modérés. Etamage tous les jours, et échange du vieil étain.

ON DEMANDE A ACHETER.

45. On demande à acheter, d'occasion, les outils d'un repasseur. S'adr. au bureau d'avis.

A LOUER

46. A remettre pour de suite un logement de 5 chambres et dépendances et l'eau dans la maison. Ce logement est remis à neuf, et exposé au soleil. S'adr. à M. Eug. Borel, faubourg du Crêt 15.

47. A louer deux chambres meublées, avec la pension si on le désire, faubourg du Crêt, 15, premier étage.

48. A louer, pour une dame une chambre non meublée. S'adr. rue de l'Oratoire 7, au 3me.

49. A louer, à la fabrique de **Cor-taillo**, plusieurs logements de différentes grandeurs.

50. Pour tout de suite ou plus tard, à louer un bel appartement au haut du village de St-Blaise, composé de plusieurs chambres, vastes dépendances, vue magnifique, grand jardin potager avec espaliers, jardin d'agrément. S'adresser à M. Bollier, huissier, au dit lieu.

51. Ruelle du Port, maison n° 4, à louer un rez-de-chaussée qui peut être utilisé pour remise, cave, entrepôt, etc. S'adr. au second étage.

52. A louer, de suite, avec la pension, à un monsieur rangé, une chambre meublée, agréablement située. Même adresse, quelques jeunes gens trouveraient une bonne pension, à un prix modique. S'adr. rue St-Maurice 1, au second.

55. A louer, une chambre non meublée. S'adr. rue St-Maurice 5, premier étage.

54. A louer, plusieurs bonnes chambres chauffées, avec service, pour jeunes gens. Rue St-Maurice 6.

55. Chambre meublée, avec pension si on le désire. S'adr. à M^{me} Jeanrenaud-Vuillemin, rue de l'Industrie 3.

56. A louer, pour de suite, deux chambres meublées bien situées, se chauffant, et deux chambres mansardées. S'adr. rue des Moulins 38, au troisième, à gauche.

57. On offre de suite une chambre meublée se chauffant à un monsieur de toute moralité. Ecluse 23, second étage.

58. A louer de suite une chambre meublée ou non meublée, au centre de la ville. Le bureau d'avis indiquera.

59. A louer pour de suite, au centre du village de Corcelles, un appartement de 4 chambres, cuisine et dépendances, avec portion de jardin. S'adr. à M. Frédéric Bron, à Corcelles.

60. A louer, une belle chambre meublée et se chauffant, à des messieurs de bureau ou des étudiants. S'adr. au bureau de la feuille.

DEMANDES A LOUER.

61. On demande à louer en ville un appartement propre de 3 ou 4 chambres avec les dépendances; remettre les adresses au bureau de la feuille.

62. Pour être occupé par un petit ménage tranquille et d'ordre, on demande un logement d'au moins trois chambres. S'adr. au bureau d'avis.

OFFRES DE SERVICES.

63. Une jeune fille de Zurich qui comprend un peu le français, et sait très-bien coudre, désire une bonne place de femme de chambre, aussitôt que possible. S'adr. à Mad. Presset, rue de l'Oratoire 3.

64. Une jeune Argovienne de 18 ans, aimerait se placer dans une famille respectable où elle aurait l'occasion d'apprendre le français, soit dans un magasin, comme bonne ou femme de chambre; elle regarderait plutôt à un bon traitement qu'à un grand salaire. S'adr. chez Jean Gerster, charcutier, rue des Poteaux.

65. Une sommelière, qui entend bien son service et comprend un peu le français, cherche une condition; elle conviendrait aussi pour fille de chambre. Bonnes recommandations. S'adr. à Louise Bertschmann, chez M. Kropf, rue du Temple-neuf.

66. Une domestique de 30 ans, qui sait bien faire la cuisine et soigner les enfants, pourvue de certificats, demande à se placer. S'adr. à Hélène Megnet, au Poisson, à Neuchâtel.

67. Une jeune fille d'honnête famille, âgée de 21 ans, qui parle les deux langues et sait parfaitement coudre, désire trouver une place pour aider ou servir dans un magasin. S'adr. à Mad. Perret, rue du Neubourg, 3.

An bureau de placement de Rodolphe Lemp, rue Pury, 4, à Neuchâtel, on peut se procurer les personnes ci-après:

Six personnes de divers âges demandent à se placer comme cochers-jardiniers.

Deux Fribourgeoises demandent à se placer pour tout faire dans le ménage.

Une demoiselle de Berlin demande une place comme fille de compagnie, sans traitement.

Six à sept bons vachers demandent à se placer.

Un jeune homme de 22 ans de la Suisse allemande demande une place en qualité de sommelier, sans traitement.

Trois jeunes gens de la Suisse allemande, parlant les deux langues, demandent à se placer dans des bureaux quelconques.

Une veuve de 28 ans demande à se placer pour conduire un ménage.

Une quinzaine de filles de la Suisse allemande demandent des places pour apprendre le français, avec ou sans rétribution.

Quatre filles parlant les deux langues cherchent à se placer comme bonnes d'enfants.

Neuf filles, dont cinq parlant le français et quatre les deux langues, demandent des places comme femmes de chambre.

Un jeune homme Vaudois cherche à entrer dans une maison de commerce ou d'industrie, où il pourra plus tard verser des fonds.

Une tailleuse et une couturière de la Suisse allemande demandent des places pour se perfectionner.

Sept filles dont 4 parlant l'allemand et 5 les deux langues, demandent à se placer en qualité de sommelières.

Trois jeunes gens de 18 à 25 ans cherchent à se placer comme valets de chambre.

Cinq filles demandent des places comme filles de magasin. Quatre bons commis et voyageurs de commerce cherchent à se placer.

Huit filles de 17 à 25 ans, françaises et allemandes, demandent des places pour tout faire dans le ménage.

Trois bons jardiniers cherchent aussi à se placer.

Deux portiers recommandables demandent des places.

Un bon chef de cuisine demande une place.

Deux précepteurs demandent à se placer dans des instituts.

Quelques apprentis de diverses professions et pour maisons de commerce cherchent à se placer.

Quelques filles demandent à se placer pour apprendre le français en payant une petite pension.

Cinq bonnes cuisinières dont trois cordons bleu, et deux pour faire un bon ordinaire, demandent aussi à se placer.

Toutes ces personnes sont munies de bonnes recommandations et le sus-nommé Rodolphe Lemp se recommande à toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

69. Une bonne domestique, qui s'entend bien à la cuisine et aux soins du ménage, désire entrer en condition. Elle parle les deux langues et a des recommandations. Le bureau du journal indiquera.

70. Une jeune Bernoise cherche une place pour aider dans un ménage; elle pourrait entrer de suite. S'adr. chez M^{me} veuve Wirtz, rue du Bassin 12, à côté du Vaisseau.

71. Une jeune fille sachant l'allemand et le français, désire se placer dans un magasin. S'adr., pour renseignements, rue de l'Hôpital 10.

72. Une domestique d'âge mûr, porteuse de bons certificats, cherche une place pour tout faire dans un ménage. S'adr. à M. Perrochet, ruelle Breton 4, au troisième.

75. Un jeune homme désirerait trouver une place dans la Suisse française, pour apprendre l'état de boulanger. Adresser les offres, aux initiales F. S., n° 363, poste restante, Berne.

DEMANDES DE DOMESTIQUES

74. On demande, pour entrer au mois de mars, une bonne connaissant bien le service et munie de bons certificats. S'adr. au bureau du journal.

75. On demande de suite, une jeune fille avec bonnes recommandations, pour tout faire dans un petit ménage. S'adr. Grand'rue 4.

76. On demande pour entrer de suite dans un hôtel une femme de chambre parlant le français et sachant très-bien servir à table; inutile de se présenter sans bons renseignements. S'adr. hôtel du Soleil, à Neuchâtel.

77. On demande deux garçons jardiniers avec bonnes recommandations. S'adr. à Mad. Nicole, rue du Temple-neuf 24. La même offre une cuisinière de premier ordre qui s'engagerait de préférence dans un hôtel; d'autres jeunes filles pour tout faire dans le ménage.

78. On demande pour le milieu d'avril, une bonne de toute confiance, ayant déjà l'expérience des petits enfants. S'adr. à la rue du Pommier 7.

79. On demande une bonne domestique, pour entrer de suite à l'hôtel de la Couronne, à St-Aubin.

80. On demande pour fin janvier une bonne servante sachant bien cuire. Inutile de se présenter sans de bons certificats. S'adr. chez M. Nicolet à la Prise Châtelain n° 2.

81. On demande pour le 1^{er} février prochain, un maître valet bien au fait de la culture des terres comme aussi des soins à donner au bétail. De bonnes références sont de rigueur. S'adr. à M. Constant Dubied, à Couvet.

82. On demande un bon jardinier. S'adr. chez M. A. Mayor, faubourg de la Maladière.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS

83. On a échangé mercredi soir à 4 h., à la chapelle des Terreaux, un parapluie de soie brune contre un autre à peu près semblable. On est prié de venir faire l'échange rue du Musée n° 4, au second.

84. Trouvé le 24 décembre, une bourse renfermant quelque argent; la réclamer chez Mme Oehl-Jaquet, en la désignant et payant l'insertion.

85. Perdu, depuis la ruelle du Fornel à la ruelle du Port, un porte-monnaie en cuir de Russie rouge, renfermant une somme d'argent. Le rapporter, contre récompense, au bureau d'avis.

86. Dans le courant de décembre il a été oublié dans un magasin de la ville, un petit carnet de notes, en cuir brun, renfermant une photographie. On promet 5 francs de récompense à la personne qui le rapportera au bureau d'avis.

87. Perdu, jeudi 31 décembre, de Neuchâtel à Colombier, un parapluie en soie brune; le rapporter, contre récompense, à S. Jeanmonod, modiste, à Colombier.

88. Perdu, au faubourg, une cravate de grenadine noire; la rapporter, contre récompense, rue du Pommier, n° 7.

89. On a volé, mercredi soir, entre 4 à 5 heures, un grand parapluie tout neuf. Il est couvert en soie vert foncé; la canne en bois brun-clair est vernie, et à corbin droit; elle porte au dessous du corbin deux racines entrelacées sculptées en relief. 10 francs de récompense à qui le rapportera 21 faubourg des Rochettes, au troisième.

90. Trouvé aujourd'hui, entre Treytel et Bevaix, une bourse renfermant un certain nombre de francs; on peut la réclamer chez Edouard Ducommun, horloger, à Chez-le-Bart, en la désignant et en payant les frais d'insertion. Si cette bourse n'est pas réclamée dans la quinzaine, elle sera déposée au bureau de police centrale qui avisera.

Chez-le-Bart, le 1^{er} janvier 1869.

Par ordre de Ed. Ducommun,
F. ROGNON, not.

Avis aux propriétaires de campagnes DES ENVIRONS.

Il a été volé à l'approche de Noël, dans une cure de campagne, deux beaux coqs, espèce Brahma, dont l'un, tout blanc, et une poule même espèce, également blanche, l'autre coq blanc, mélangé de noir. Les possesseurs de poulaillers, en cette ville, ainsi qu'aux environs qui en auraient fait l'achat, ou auxquels ils ont été offerts en vente, sont instamment priés de bien vouloir fournir les indications possibles, au sujet du vendeur, en s'adressant directement à cet égard à M. le pasteur Lutstorf, à Cerlier.

AVIS DIVERS

92. On demande une institutrice capable d'enseigner la langue française. S'adr. à Mme Giroud-Guilloud, à Champagne près Grandson.

A la demande d'un grand nombre de dames et de personnes, qui n'ont pu trouver accès dans la salle du gymnase, M. le professeur BUISSON répétera ce soir, à 8 heures, au château, sa seconde conférence,

L'Histoire sainte

jugée par le protestantisme libéral.

Crédit foncier neuchâtelois.

MM. les actionnaires du Crédit foncier neuchâtelois sont convoqués en assemblée générale, aux termes de l'article 23 des statuts, pour **jeudi 4 février prochain**, à 10 heures précises du matin, à l'hôtel-de-ville de Neuchâtel.

Ordre du jour:

1^o Rapport du Conseil d'administration sur la gestion et les comptes du 5^e exercice.

2^o Approbation des comptes et fixation du dividende.

3^o Nominations réglementaires.

MM. les actionnaires, porteurs de cinq actions au moins, devront, à teneur de l'art. 20 des statuts, s'ils veulent prendre part à cette assemblée, opérer le dépôt de leurs titres jusqu'au **samedi 23 janvier inclusivement**, savoir: à Neuchâtel, au siège de la Société, chaque jour de 9 heures du matin à midi, et de 2 à 5 h. du soir; à la Chaux-de-Fonds, au domicile de M. Edouard Du-Bois-Ducommun, rue Léopold Robert; et au Locle, au domicile de M. F.-L. Favarger, notaire.

Une carte d'admission, nominative et personnelle, sera remise à chacun d'eux, et des modèles de pouvoirs seront délivrés aux actionnaires qui voudront faire usage du droit que leur donne l'art. 21 des statuts de se faire représenter à l'assemblée générale.

Neuchâtel, le 5 janvier 1869.

Le Président du conseil d'administration,
SANDOZ-MOREL.

A la fabrique d'horlogerie D. Perret fils, à Neuchâtel, on demande des ouvriers et des ouvrières. Pour les conditions, s'adr au bureau de la fabrique.

Le Conseil d'administration de la Société du grand hôtel du Mont-Blanc l'honneur d'annoncer au public, et aux souscripteurs en particulier, que le chiffre réglementaire d'actions a été atteint, et que la constitution légale de la Société a été prononcée par M. le président du Tribunal de Neuchâtel.

THEATRE DE NEUCHATEL.

Jeudi 14 janvier 1869.

L'ange dans le monde et le diable

à la maison. Comédie en trois actes.

Une allumette entre deux feux.

Vaudeville en un acte.

ON COMMENCERA A 8 HEURES.

Représentation le jeudi de chaque semaine.

98. On cherche à placer dans une maison de commerce de la Suisse française, un jeune homme de 17 ans, de bonne éducation, qui a fait un apprentissage dans un magasin. Offres avec conditions et références, sous chiffre B. n° 3, à l'adresse de MM. Haasenstein et Vogler, agence de St Gall.

Cercle libéral.

Les membres du Cercle sont informés que l'assemblée générale réglementaire est fixée à samedi 16 janvier à 8 h du soir.

LE COMITÉ.

100. Un commis, au fait de la correspondance française et allemande, trouverait de suite à se placer. S'adr. au bureau d'avis.

Les Conférences pour dames recommenceront mercredi 13 janvier, à 5 h. dans la salle circulaire du gymnase. La première sera donnée par M. le pasteur Wittnauer, sur

Les chevaliers de Saint-Jean.

Société de Musique.

1^{er} CONCERT, samedi 9 janvier

à 7^{1/2} heures du soir,

avec le concours de l'orchestre de Beau-Rivage.

Prix des places:

Premières galeries et parterre, fr 2.50.

Secondes galeries fr. 1.50.

Les trois autres concerts auront lieu les samedis 23 janvier, 6 et 20 février.

Société de construction de Neuchâtel

Paiement du coupon d'intérêt n° 9.

MM. les actionnaires sont prévenus que, par résolution prise dans sa séance du 24 décembre 1868, le conseil d'administration, agissant conformément à l'article 27 des statuts, a fixé à 3 francs par action le paiement du coupon n° 9, échéant au 31 du dit mois. Ce paiement aura lieu contre la présentation des coupons, dès le 11 au 16 janvier 1869 inclusivement, de 9 heures à midi et de 2 à 4 heures du soir, à la caisse de la société, rue de l'Industrie n° 5. Pour la Direction,

Le Secrétaire-Caissier,
F.-V^r Borel.

GRANDE

BRASSERIE VUILLE

A NEUCHATEL.

Dimanche 10 janvier à 8 heures du soir.

GRAND CONCERT

donné par l'orchestre Beau-Rivage, sous la direction de M. HEINRICH.

PROGRAMME.

I^{re} PARTIE.

1. Marsch : Volksgeist. Hartmann.
2. Ouverture : La Muette de Portici. Auber.
3. Valse : Fleurs de Fantaisie. Gung'l.
4. Scène et air pour clarinette soli exécuté par M. Hänig. Bergsohn.

II^{me} PARTIE.

5. Grosses Potpourri: Gemüthlichkeit der Politik. Riede.
6. Gute Nacht zu mein herziges Kind, Lied, soli pour Trombonne exécuté par M. Deys. Abt.
7. Nussknackertanz, (comique) Kücken. III^{me} PARTIE.
8. Ouverture : Raymond. Thomas.
9. Valse ; An der schönen blauen Donau.
10. Miserere de l'opéra Traviatore. Verdi.
11. Polka : Mein erster Gruss. Heinrich.

Prix d'entrée 50 centimes.

Le public est prié d'entrer pour cette fois uniquement par le grand escalier de l'établissement, et non par celui qui conduit à la Boine.

ETAT CIVIL DE NEUCHATEL.

PROMESSES DE MARIAGES.

Jean-Samuel-Rodolphe Humbert-Droz, portefaix, du Locle, et Elisabeth Hurmi; les deux dom. à Neuchâtel.

Antoine Durif, fabricant de parapluies, français, et Marie-Elisabeth Lanfranchi; les deux domiciliés à Neuchâtel.

Charles-Marc Payot, vandois, dom. à Corcelles (Vaud), et Louise-Marguerite Apothéloz, domiciliée à Onnens (Vaud).

Frédéric-Henri-Louis Philippin, papetier, de Neuchâtel, et Marie-Antoinette-Florentine Viguier, fleuriste; les deux demeurant à Paris.

NAISSANCES.

25 décembre. Frédéric-Ernest, à Ferdinand-Wilhelm Holzhalb et à Charlotte née Borel, zuricois.

29. Charles-François, à Paul-Henri Debély et à Aline-Louise née Pitiot, de Cernier.

29. Lina, à Frédéric Amiet et à Anna née Hänni, de Boudry.

30. Lina-Louise, à Benoit Wegmuller et à Marie-Elisabeth née Anker, bernois.

1^{er} janvier. Un enfant du sexe masculin, né-mort, à Charles-Henri Stämpfli et à Rose née Hägi, bernois.

2. Clara-Adeline, à François-Antoine Mazzoni et à Adeline née Cornu, des Grisons.

4. Anna-Maria, à Léopold Nofaier et à Balbina née Scheuermann, badois.

6. Elise-Marie, à Jules-Charles Rodolphe Valloton et à Catherine-Fanny-Louise née Ray, vandois.

DÉCÈS.

3 janvier. Emile, 4 mois, 5 jours, fils de Benoit Marti et de Elisabeth née Hauser, bernois.

3. Jules-Auguste Renaud, 29 ans, 5 mois, 7 jours, charpentier, de Corcelles.

4. Louis Jeanrenaud, 77 ans, 8 mois, 9 jours, veuf de Amélie née Gauchat, de Travers.

4. Marie-Geneviève-Césarie née Depierre, 78 ans, 5 mois, veuve de Jean-Baptiste Prétot, français.

6. Henri-François Klemmer, 83 ans, 11 mois, 15 j., époux de Caroline née Court, de la Chaux-du-Milieu.

7. Emma Jauslin, 24 ans, femme de chambre, de Bâle-campagne.

Les amis et connaissances de M. Richard-William MONSIEU, mort le 7 courant, sont priés d'assister à son convoi funèbre qui aura lieu demain dimanche 10, à 2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel du Faubourg.

Correspondance.

On nous demande l'insertion de la lettre suivante:

A M. le professeur Buisson, à Neuchâtel.

Monsieur,

Tandis que j'assistais à votre séance d'hier, vous faisiez remettre chez moi une lettre que vous avez lue à l'assemblée et que j'ai trouvée en rentrant. Vous me demandez d'avoir avec vous une discussion publique sur ces deux thèses que vous avez soutenues: « 1^o Qu'il ne convient pas de mettre la Bible même entre les mains des enfants; 2^o qu'il ne convient pas de leur enseigner l'histoire sainte comme distincte du reste de l'histoire générale. »

Cette discussion doit être, selon vous, entièrement publique, c'est-à-dire que les femmes y seront aussi admises. Que si je consens à accepter le débat sur le premier point, il aura lieu, d'après votre proposition, de la manière suivante: « VOUS LIREZ VOUS-MÊME DANS LA BIBLE, ME DITES-VOUS, EN LES JUSTIFIANT DEVANT LE PUBLIC, LES PASSAGES QUE JE VOUS SIGNALERAI. »

Vous estimez que si je refuse cette épreuve décisive, vous avez droit de vous « étonner qu'on puisse mettre à la disposition des enfants, en leur en recommandant la lecture assidue, un livre qu'on n'ose pas lire tout haut devant un public d'adultes. » Et si je refuse de défendre la cause de la Bible de cette manière, la discussion portera sur celui des manuels d'histoire sainte qu'il me plaira de choisir. C'est ici que vous rattachez sans doute la discussion qui aurait lieu sur le second point: la question de savoir s'il convient d'enseigner l'histoire sainte comme distincte de l'histoire générale.

Quant à la première partie de votre proposition, il n'est pas difficile d'en pénétrer l'intention. Un public de femmes d'un côté, de l'autre M. Buisson ordonnant à M. Godet de lire tout haut toutes les pages de l'Écriture sainte qu'il plaira au premier de lui indiquer..., voilà le spectacle que vous voudriez donner au public. Je ne taxerai pas comme elle mérite de l'être une telle proposition. Je me bornerai à vous faire observer qu'il serait ignoble de ma part de l'accepter.

En agissant ainsi, je ne crois point me mettre en opposition avec ceux qui, comme moi-même, croient pouvoir placer l'Ancien Testament entre les mains de leurs enfants. Saint Paul se réjouissait de ce que Timothée eût été « instruit dès son enfance dans la connaissance des saintes lettres. » Et néanmoins il n'eût entendu qu'avec mépris une proposition comme la vôtre. C'est qu'il y a pour l'enfant une autre manière de lire la Bible que celle que vous pensez.

Du reste, ce premier point n'est pas en question entre nous. J'ai déclaré positivement, en commençant la réponse que je vous ai faite en public, que la question de savoir si l'on doit mettre la Bible entre les mains des enfants était un point sur lequel des hommes également pieux pouvaient différer d'opinion, et que si vous vous étiez contenté d'émettre vos raisons en faveur de la négative, je les aurais pesées avec soin, et n'eusse point songé à les combattre publiquement. Mais il est évident — et les comptes-rendus de votre conférence publiés immédiatement par vos amis dans le *National suisse* et le *Rationaliste*, aussi bien que votre conférence elle-même maintenant imprimée, en font foi — que de pédagogie à son origine, la question s'est transformée, entre vos mains, en une question religieuse; et tout votre auditoire l'a compris ainsi, aussi bien ceux qui vous ont applaudi que ceux que vous avez si profondément froissés. C'est sur ce dernier point, et sur celui-là seul, que j'ai estimé qu'il était de mon devoir de vous répondre. Je ne me crois donc point appelé à discuter publiquement avec vous sur l'utilité de placer la Bible entre les mains des enfants, question que j'ai expressément réservée et qui me paraît pouvoir être résolue en sens divers.

Quant à la question de l'histoire sainte en général, qui fait l'objet de votre second point, je crois inutile de faire intervenir ici les manuels existants, puisque, s'ils sont défectueux, à chaque instant on peut en composer de meilleurs. Deux points seulement me paraissent dignes d'intérêt:

1^o La question de savoir si l'histoire généralement appelée *sainte*, l'est réellement; par où je demande non s'il y a des faits immoraux, scandaleux, injustes, dans cette histoire, mais si la tendance de l'histoire est de les approuver, en d'autres termes, si Dieu dans cette histoire apparaît comme le protecteur du péché au lieu d'en être le juge. — Je suis prêt à vous répondre à cet égard sur tous les faits qu'il vous conviendra de me citer, et cela point pour point et en entrant dans les détails, comme vous le désirez. Nous reprendrons ici l'histoire de David si étrangement présentée par l'écrivain rationaliste auquel vous en avez appelé. On pourra également discuter ici la question d'un progrès des idées morales en dedans l'Ancien Testament.

2^o La question de savoir si l'histoire sainte

doit ou ne doit pas avoir une place spéciale à côté de l'histoire générale que l'on enseigne dans les écoles.

J'accepte d'être interrogé par vous pendant deux heures sur ces deux points devant le public.

Je pense que vous reconnaîtrez que la base légitime d'une telle discussion, c'est la foi au Dieu personnel, telle que me paraissent l'établir la raison et la conscience.

Vous m'autoriserez aussi à vous interroger un autre jour sur ce christianisme libéral au nom et pour la propagation duquel vous avez déclaré hier avoir soulevé cette discussion.

Il sera tenu un protocole exact de la discussion par deux secrétaires, choisis l'un par vous, l'autre par moi, et qui nommeront un président, qui surveillera la marche de la discussion et qui sera tenu de démentir, s'il y a lieu, les correspondances de journaux contraires à la vérité. Le protocole sera publié par nous à frais communs.

Vous voudrez bien me faire vous-même des propositions sur le jour et le local.

Agréé, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Neuchâtel, le 9 janvier 1869. F. GODET.

Nouvelles.

France — La réponse de la Turquie est enfin arrivée à Paris. La Porte accepte la conférence. Les convocations sont parties aussitôt expédiées par le télégraphe. Si les acceptations et les pouvoirs des plénipotentiaires sont envoyés par la même voie, les travaux pourront s'ouvrir le 9 janvier.

Espagne — La Gazette officielle publie une circulaire du ministre de l'intérieur, M. Sagasta, laquelle attribue aux manœuvres de la réaction les insurrections de Cadix et de Malaga; cette circulaire mentionne également des conspirations bourbonniennes découvertes à Pampelune, à Burgos et à Barcelone. Elle ajoute que le gouvernement ne songe ni à faire un coup d'état ni à procéder au désarmement de la milice citoyenne.

NEUCHATEL — M. Lambelet, directeur de la police centrale, vient d'adresser à Messieurs les préfets, aux conseils municipaux et communaux et aux agents de la force publique de notre canton, une circulaire dont nous citerons les passages suivants:

« Des rapports parvenus à la Direction de police centrale, lui démontrent que le règlement pour la pêche, du 29 mai 1843, est ouvertement violé. En rappelant qu'il n'a jamais été abrogé, mais qu'au contraire, les progrès de la science de la pisciculture ont donné une nouvelle sanction à toutes les sages dispositions qu'il renferme, nous attirons spécialement votre attention sur son article 5 ainsi conçu:

« Il est défendu de vendre:

a) Des truites, brochets, ombres-chevaliers et palées portant leur frai mûr, et il est ordonné à tous pêcheurs qui prendront un de ces poissons ayant des œufs, de rejeter ceux-ci à l'eau de la manière la plus favorable à la reproduction, ce qui leur sera indiqué dans des instructions imprimées à l'occasion du présent règlement;

b) Des truites du lac, brochets et ombres-chevalier, ayant moins de 12 pouces de longueur, des palées ayant moins de 10 pouces et des perches ayant moins de 7 pouces. Chaque bateau de pêcheur portera à cet effet un étalon des mesures requises. »

« En dépit de ce règlement, il est notoire que des gens, dont la conservation du poisson dans nos eaux serait de premier intérêt, vendent les œufs de poisson au taux de fr. 2 la livre aux exporteurs: que ceux-ci les fécondent et les envoient à l'étranger contre de gros bénéfices; il est notoire en outre que les poissons fins, au-dessous des dimensions indiquées, ne sont pas rendus à l'eau. »

« Et tout cela se passe pendant que le poisson devient de plus en plus un aliment de luxe et pendant que les bons citoyens s'efforcent de provoquer des mesures pour prévenir le dépeuplement de nos eaux. »

« Nous vous invitons donc de la manière la plus pressante à remettre en vigueur la police de la pêche, aux termes du règlement de 1843. »

« Lorsque les autorités publiques, cantonales et celles des autorités locales riveraines du lac auront pourvu, autant que possible, à ce qu'il ne soit pas pêché des mille-cantons, perchettes ou frelin, celles des districts et localités intérieurs veilleront à ce qu'il n'en soit vendu en aucun temps, lors même qu'on alléguerait une provenance étrangère qu'il n'est pas possible de constater... »

EXPERTISE DE LAIT

du 4 et 6 janvier 1869.

Noms des laitiers	Résultat au crémomètre
Ch. Roth	7 parties sur cent
Grau	41 " " "
Schertenlieb	43 " " "
Brisi	45 " " "
du 6 janvier	
F. Hirschy	43 " " "
Jean Weffler	27 " " "